

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CONTRAT DE LOCATION DE L'AMPHITHEATRE
J. MONNET A LA COURONNE AU PROFIT DE
GRANDANGOULEME

Direction Proximité
N° 2021-D-175

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au président,
- VU, l'arrêté n°32 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdélégant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1er – Est approuvée la convention de mise à disposition de l'amphithéâtre Jean Monnet passée entre le Campus des Valois – Charente situé à La Couronne et GrandAngoulême, pour l'organisation d'une réunion de concertation « GrandAngoulême vers 2030 » le 24 juin 2021 de 18h30 à 20h.

Article 2 – La mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la somme de 200 €.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 23 JUIN 2021

P/Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 23 JUIN 2021
Publié ou notifié,
Le 23 JUIN 2021